ADMINISTRATION

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion Du Samedi 19 Septembre 2020 portant sur le renouvellement du Comité de Direction du District Grand Vaucluse ainsi que la représentation des Binômes aux AG de la Ligue Méditerranée

Présents : M. MOUHET (Président). Mmes GONDRAN – PONS – M. DANCHIN.

Excusée : M. ROCHER

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts du District Grand Vaucluse, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales juge en premier et dernier ressort. La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Judiciaire, dans un délai de cinq ans à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire du Comité National Olympique et Sportif Français, en vue d'une procédure de conciliation, dans un délai de quinze jours à compter de la notification de la décision contesté, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

RAPPELS

Conformément aux dispositions de l'Article 16 des Statuts du District Grand Vaucluse, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction et de toutes autres élections organisées au sein du District Grand Vaucluse.

Elle a compétence pour :

- Se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;

- Accéder à tout moment au bureau de vote ;

- Adresser au Comité de Direction tout conseil et toute observation relative au respect des dispositions statutaires ;

- Se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;

- Exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

Concernant L'Emargement des Clubs

Considérant que la Commission de Surveillance des Opérations Electorales dite CSOE a supervisé l'émargement des clubs.

Ont également participé à cet émargement sur invitation de la CSOE, un membre de chaque liste, à savoir M. Alain BERTHELOT (Liste Soyons Foot Autrement – David FOURNIER) et M. Jean-Paul VILMER (Ensemble pour le Foot Grand Vaucluse – François PEREZ)

Maître Jean-Louis ANDRE (Huissier de justice) dûment nommé par ordonnance du Tribunal Judiciaire a pu constater le fonctionnement de l'émargement des clubs ainsi que la validité des différents pouvoirs.

La CSOE a pu ainsi relever 4 anomalies lors de l'émargement :

-1/ M. CAMBURSANO Christian, du club de MONTEUX FC s'est présenté à l'émargement.

Maître Jean-Louis ANDRE, M. Marc DEBARBAT (Président de la LFA) ainsi que M. Maurice MOUHET (Président de la CSOE) lui ont fait savoir qu'il avait démissionné du club en date du 07/09/2020 par un envoi de mail depuis la messagerie officielle du club et à destination du District et de la Ligue Méditerranée.

De ce fait, il n'a pu émarger et participer ainsi aux différents votes

-2/ M. EL HAMMOUNI Abdelhaye, représentant le Président du club de VISAN JS s'est présenté avec un pouvoir.

Le Président dudit club, M. ELHASSOUNI Hassan n'étant pas licencié, le pouvoir remis n'étant pas valable.

Suite à la vérification par les services administratifs sur le logiciel fédéral FOOT2000, une mauvaise orthographe a été saisie par le club dans l'applicatif FOOTCLUBS.

De ce fait, une licence est bien apparue au nom de M. EL HASSAOUNI Hassan (espace entre EL et HASSOUNI)

Par conséquent, il lui a été accordé le droit d'émarger et de voter

-3/ M. Mickaël MARTINEZ, du club de ST DIDIER PERNES s'est présenté sans pouvoir de son Président car il pensait qu'il pouvait émarger sans le pouvoir car il est co-Président du club.

Il lui a été répondu que le Président enregistré au sein dudit club était M. Henri BERNAL.

De ce fait, il a informé les services administratifs que le pouvoir du président était dans la voiture.

Cependant, il est revenu au bout de 30 minutes avec le pouvoir de M. Henri BERNAL

Il a pu ainsi émarger et voter.

-4/ M. Yves MORCHE, Président du club de COURTHEZON SC s'est présenté avec un pouvoir du club de VALREAS US.

La CSOE a refusé ce pouvoir car le District avait reçu un premier pouvoir donné à une autre personne.

De ce fait, le club de VALREAS US a donné 2 pouvoirs à 2 personnes différentes.

M. Yves MORCHES a été informé que les 2 pouvoirs étaient purement et simplement annulés du doublon.

M. Yves MORCHE n'a pas contesté cet état de fait

Tous ces faits ont dûment été constatés par Maître Jean-Louis ANDRE, M. Marc DEBARBAT (Président de la LFA) ainsi que M. Maurice MOUHET (Président de la CSOE)

Concernant le vote du nouveau Comité de Direction

M. Hakim SALIH, Directeur Administratif a annoncé le nombre de clubs présents ainsi que le nombre de voix représentés, à savoir :

99 clubs étaient présents ou représentés

421 voix sur un total de 444 voix

M. Marc DEBARBAT, Président de la LFA a présidé cette assemblée Générale Elective et a déclaré l'AG Elective ouverte

M. Hakim SALIH, a expliqué longuement le fonctionnement des boîtiers et après avoir réalisé plusieurs tests, les clubs sont passés au vote

Résultat du Vote :

Liste David FOURNIER (Soyons Foot Autrement), 61.11% des suffrages

Liste François PEREZ (Ensemble pour le Foot Grand Vaucluse), 38.89% des suffrages

La Liste DAVID FOURNIER est élue pour cette nouvelle mandature (2020-2024)

-**Liste David FOURNIER (Soyons Foot Autrement)**

	NOM	PRENOM
Président N°1	**FOURNIER**	**DAVID**
Vice-Président N°2	**SERRE**	**MICHEL**
Secrétaire Général N°3	**STEFANINI**	**JEAN CLAUDE**
Trésorier N°4	**BENOIT**	**CHRISTOPHE**
Arbitre N°5	**ALLIO**	**BERNARD**
Educateur N°6	**GUIGUE**	**FABIEN**
Femme N°7	**MACARIO**	**ROSELYNE**

Médecin N°8	**ABOU KHALIL**	**MICKAEL**
N°9	**GARCIA**	**ELODIE**
N°10	**RAOUX**	**MATHILDE**
N°11	**RIPPERT**	**ETIENNE**
N°12	**MANIERE**	**JEAN PAUL**

N° 13	**BEN ALI**	**GARID**
N°14	**MAKHECHOUCHE**	**YOUCEF**
N°15	**SARDO**	**NICOLAS**
N°16	**GHZAL**	**CHOUKRY**
N°17	**BERTHELOT**	**ALAIN**
N°18	**BOUVERAT**	**JEAN LUC**

Concernant le vote des Binômes représentants les clubs de District aux AG de la Ligue Méditerranée

M. Hakim SALIH a expliqué le rôle des Binômes et a procédé avec les clubs aux tests des boîtiers

Après cela, les clubs sont passés au vote afin d'élire 4 Binômes parmi les 13 Binômes présentés

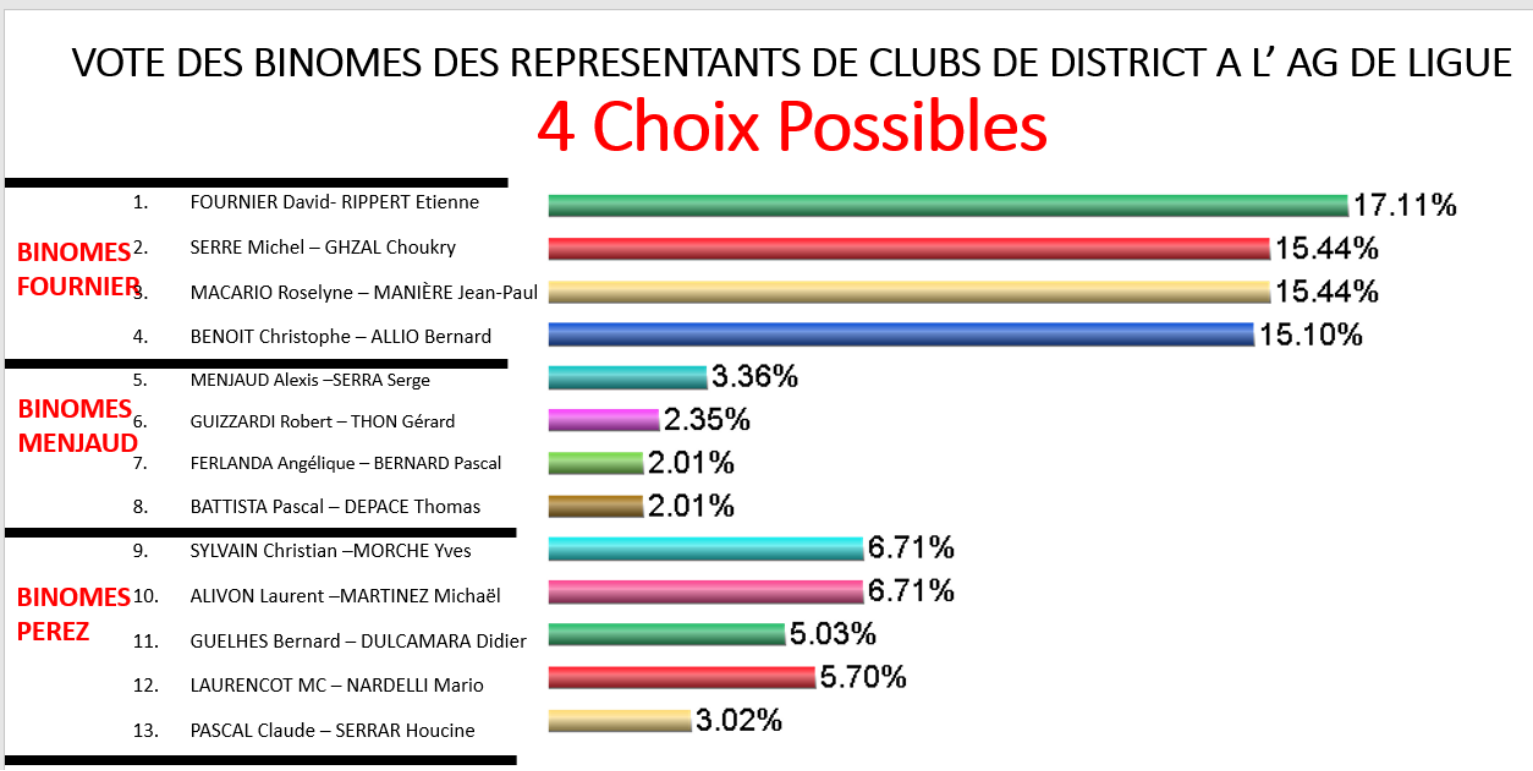

Un deuxième est organisé car les candidats n'ont pas obtenu la majorité absolue

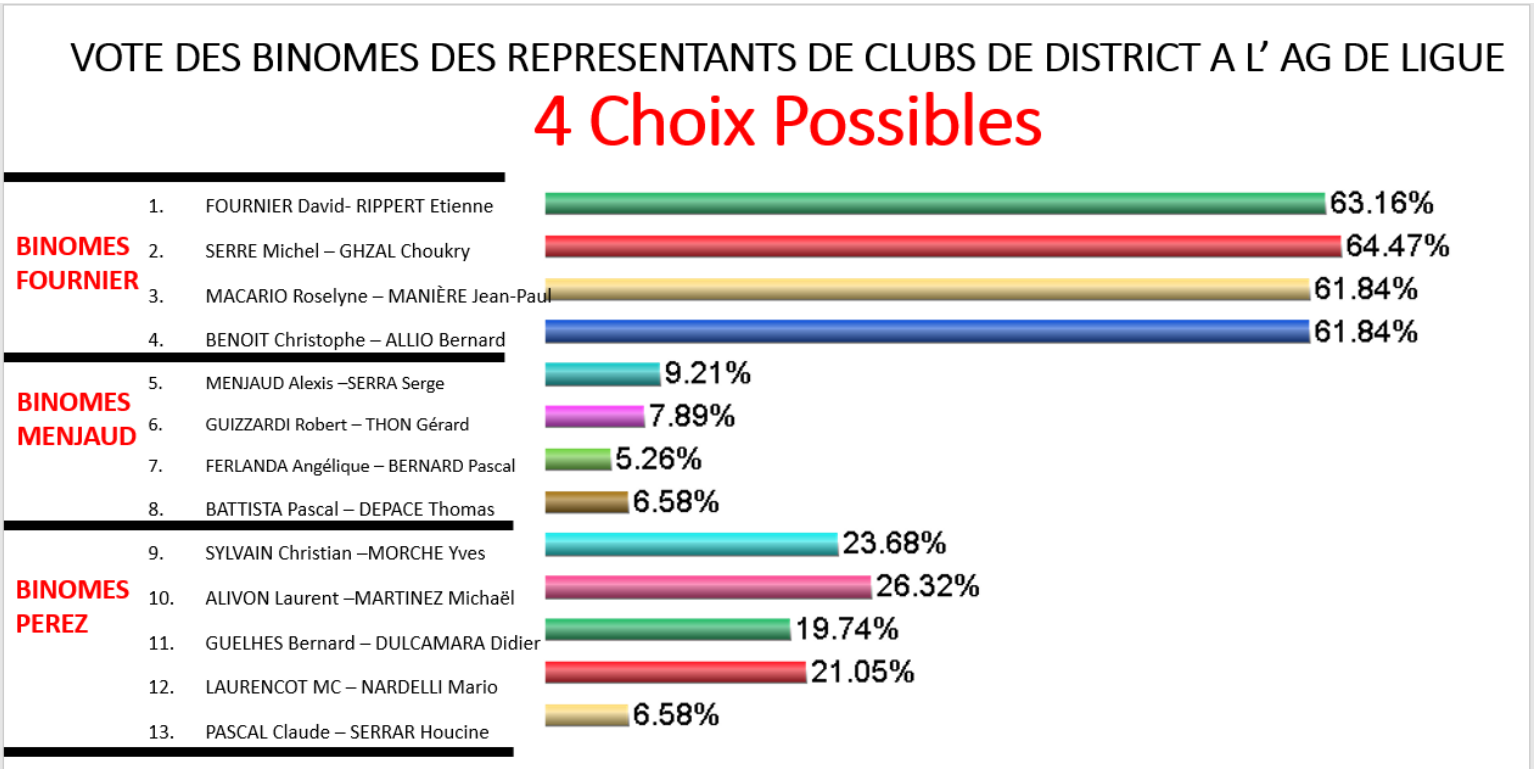

Les 4 Binômes de la liste **David FOURNIER (Soyons Foot Autrement)** sont élus à la majorité relative lors du second tour, à savoir :

Titulaire : FOURNIER David
Suppléant : RIPPERT Etienne

Elu à 63.16%

Titulaire : SERRE Michel
Suppléant : GHZAL Choukry

Elu à 64.47%

Titulaire : MACARIO Roselyne
Suppléant : MANIERE Jean Paul

Elu à 61.84%

Titulaire : BENOIT Christophe

Suppléant : ALLIO Bernard

Elu à 61.84%

Il est à préciser qu'aucune contestation n'a été soulevée par une quelconque personne présente relative aux différents votes effectués

Président de séance Maurice MOUHET
Secrétaire de séance Lina GONDRAN